

Décision du Président n°2023-01-005  
Objet : Résiliation de la convention d'occupation  
de la Maison de Services Au Public de PAIMPOL.

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Communautaire, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e) du 16 juillet 2020 ;

Vu les délibérations DEL2020-07-234 du 16 juillet 2020, DEL2020-09-265 du 15 septembre 2020 et DEL 2021-03-032 du 23 mars 2021 portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Président ;

Vu la délibération DEL 2021-04-069 du 20 avril 2021 de Guingamp-Paimpol Agglomération actant le transfert de la compétence relative aux Maisons de Services Au Public ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 avril 2022 portant modification des statuts de Guingamp-Paimpol Agglomération de l'Armor à l'Argoat ;

Vu la Décision du Maire de Paimpol en date du 21 juillet 2022 mettant fin à la convention d'occupation en date du 05 décembre 2019 entre la Ville de Paimpol et Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant que la gestion des Maisons de Services Au Public n'est plus de la compétence de Guingamp-Paimpol Agglomération,

**DECIDE**

Article 1 : de signer la résiliation de la convention d'occupation en date du 05 décembre 2019 portant mise à disposition des locaux situés au n°2 rue Henri Dunant à Paimpol à Guingamp-Paimpol Agglomération.

Article 2 : La résiliation prendra effet à compter du 06 avril 2022.

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'Agglomération et sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Article 4 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat ;

Article 5 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

A Guingamp, le

16 JAN. 2023

Le Président  
Vincent LE MEAUX

